

**Bureau Veritas Exploitation SAS**

DIJON  
6 rue Marcel Dassault  
21000 DIJON France  
Mail : [cedric.dufour@bureauveritas.com](mailto:cedric.dufour@bureauveritas.com)

**A l'attention de M. SAADAoui SOFIAN**

MERCIER AUTO  
RUE D AVELIN  
59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

## Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

HAYON ELEVATEUR DHOLLANDIA DHLM.20 N° 14012466 N°  
DE-148-TN



**Intervention du 20/07/2026**

**Coordonnées du site :**

**Nom du site :** MERCIER AUTO  
**Latitude :** 50.5723  
**Longitude :** 3.0749

**Lieu d'intervention :**

RUE D AVELIN  
59175 VENDEVILLE

**Numéro d'affaire :** 20481430

**Référence du rapport :** 20481430/1.91.3.R

**Rédigé le :** 20/07/2026

**Par :** Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

**Références client**

DE-148-TN

Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

| Critères                        | Pictogrammes |   |        |
|---------------------------------|--------------|---|--------|
|                                 |              |   |        |
| ✓ Sans observation              | ✓            | ✓ | ✗      |
| ✓ 100% des équipements vérifiés | ✓            | ✓ | ✗      |
| ✓ 100% des essais réalisés      | ✓            | ✗ | ✗ ou ✓ |
| ✓ 100 % des points vérifiés     | ✓            | ✗ | ✗ ou ✓ |

# Synthèse

## Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

## Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

### HAYON ELEVATEUR : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE  
Marque: DHOLLANDIA Type: DHLM.20 n°série: 14012466 n°interne: DE-148-TN

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : HAYON ELEVATEUR

N° d'immatriculation : DE-148-TN  
N° interne : DE-148-TN  
Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : DHOLLANDIA  
Type : DHL.M.20  
N° de série : 14012466

| Point vérifié                                                          | Actions à entreprendre                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.18- Charpente                                                        | <b>Remettre en état en respectant les préconisations constructeur (soudure cassé sur les support des deux cotés)</b> |
| Code Obs. : CD/200726/113659/0                                         | Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/07/2026 <b>NOUVEAU</b>                                                      |
| 8.1- Mise en marche / Arrêt normal                                     | <b>Assurer le bon fonctionnement des organes de service. (télécommande inefficace)</b>                               |
| Code Obs. : CD/200726/113745/0                                         | Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/07/2026 <b>NOUVEAU</b>                                                      |
| 10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques         | <b>Remédier au manque de force hydraulique pour lever la CMU.</b>                                                    |
| Code Obs. : CD/200726/143409/0                                         | Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/07/2026 <b>NOUVEAU</b>                                                      |
| 11.35- Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes | <b>Remettre en état les dispositifs.</b>                                                                             |
| Code Obs. : CD/200726/113429/0                                         | Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 20/07/2026 <b>NOUVEAU</b>                                                      |

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

|                  |                            |                               |
|------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Fiche N°1</b> | <b>HAYON ELEVATEUR</b>     | <b>N° série : 14012466</b>    |
|                  | <b>Marque : DHOLLANDIA</b> | <b>N° interne : DE-148-TN</b> |

|  |                                          |                                                                                              |
|--|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>Type : DHLM.20</b>                    | <b>N° Immatriculation : DE-148-TN</b><br><b>Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004</b> |
|  | <b>Localisation : MERCIER VENDEVILLE</b> |                                                                                              |

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

 **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

### Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

### Caractéristiques

|                                             |                           |
|---------------------------------------------|---------------------------|
| Energie(s) : <b>Electrique, Hydraulique</b> | C.M.U. (kg) : <b>1500</b> |
| Hauteur de levage (m) : <b>1.0</b>          | Portée (m) : <b>0.75</b>  |
| Marquage Constructeur : <b>CE</b>           |                           |

### Équipements

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Désignation : <b>Plateau</b> | Vérifié : <b>Oui</b>        |
| Marque : <b>Dhollandia</b>   | Capacité (kg) : <b>1500</b> |

Dimensions

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Longueur (m) : <b>1.5</b> | Largeur (m) : <b>2.5</b> |
|---------------------------|--------------------------|

### Aspects documentaires

#### *Carnet de maintenance*

|                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modification importante : <b>Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Charges et essais

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Essais : <b>Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### *Description et conditions d'exécution des essais*

|                                                              |                                           |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Description : <b>Plateau : Charge uniformément répartie.</b> | Charge d'essai estimée (kg) : <b>1500</b> |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|

## Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

### Caractéristiques

#### Équipements

#### Suspentes

#### Appareil de mesure utilisé

#### A Aspects documentaires

A.1 Carnet de maintenance

A.2 Affichage capacité

A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)

A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation

A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE

A.14 Notice d'instructions

A.17 Rapports de vérification

#### B Conduite et manoeuvre de l'équipement

#### 3 Charpente

3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau, ....)

3.18 Charpente

### 5 Source d'énergie

5.1 Dispositif de séparation générale

5.2 Equipements, canalisations

### 8 Organes de service et de manoeuvre

8.1 Mise en marche / Arrêt normal

8.2 Interdiction d'emploi ( dispositifs de condamnation, ...)

8.5 Identification des organes de service

8.6 Retour automatique au point neutre

### 10 Mécanismes

10.1 Limiteur de vitesse

10.3 Dispositif d'immobilisation hors service

10.5 Freins des mouvements concourant au levage

10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations

### 11 Dispositifs de sécurité

11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage

11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes

11.41 Signalisation

### 12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HAYON ELEVATEUR 11